

Rapport du président du jury des concours interne et externe de bibliothécaire territorial

Session 2014

I. Présentation de la session 2014

Il convient tout d'abord de préciser que les concours de bibliothécaire territorial sont organisés pour la seconde fois par les centres de gestion depuis le transfert de compétence en matière d'organisation de concours du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) vers les centres de gestion intervenu le 1^{er} janvier 2010.

Ces concours avaient été auparavant organisés six fois par le CNFPT, d'abord nationalement en 1994 puis, après la déconcentration de l'organisation des concours opérée de la catégorie A par la loi Hoeffel du 27 décembre 1994, au niveau régional.

En 2010, les centres de gestion ont adopté pour l'ensemble des concours transférés, dont ceux de bibliothécaire, un mode d'organisation inter-régionale assez proche de celui du CNFPT.

Le CIG de la petite couronne a, dans ce cadre, pris en charge pour la seconde fois l'organisation des concours de bibliothécaire territorial pour l'inter-région Ile-de-France/Centre, territoire qui coïncide avec celui du CIC Ile-de-France du CNFPT, la périodicité de ces opérations **étant fixée à 3 ans**.

Cette session 2014 a été ouverte par arrêté du Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne n° 2013-549 du 3 décembre 2013.

Le nombre de postes ouverts était fixé comme suit :

Spécialité	Concours interne	Concours externe	Total
Bibliothèques	26	52	78
Documentation	5	10	15
Total	31	62	93

Le jury, présidé par Olivier Muth, Directeur des archives au département des Hauts-de-Seine, était composé de 21 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées). Daniel Mougin, avait été désigné par tirage au sort parmi les représentants du personnel de catégorie A à la commission administrative paritaire. Nader Beyk, représentait le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Le jury s'est réuni le 1^{er} septembre 2014 pour statuer sur l'admissibilité et ensuite le 8 décembre 2014 pour établir la liste des candidats admis à cette session du concours.

Les conditions d'admission à concourir

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'État sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat, soit d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II du répertoire national des certifications professionnelles.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics qui justifient au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs.

Elaboration des sujets nationaux

Les sujets ont été élaborés par la cellule pédagogique nationale, co-pilotée par le CIG de la petite couronne et le CDG du Rhône, le CDG du Nord et le CIG de la Grande Couronne intervenant en qualité de participant actif. Les copilotes ont conduit les travaux de cadrage puis d'élaboration des sujets nationaux utilisés à la même date, le 21 mai 2014, et aux mêmes heures par tous les organisateurs.

Les principaux chiffres des concours

Rappel de la session précédente 2011:

	Postes avant transfert	Candidats admis à concourir	Présents aux deux épreuves	Absentéisme	Ratio présents / poste	Candidats admissibles	Seuil	Candidats admis	Seuil
Spécialité Bibliothèque									
Concours externe	49	578	356	38,41%	7,27	81	10,75/20	49	12,14/20
Concours interne	24	355	284	20%	11,83	48	10,75/20	24	11,56/20
Sous-total	73	934	640	31,48%	8,77	129		73	
Spécialité Documentation									
Concours externe	25	50	32	36%	1,28	5	10,13/20	3	11,57/20
Concours interne	12	36	25	30,56%	2,08	12	9,40/20	8	10,00/20
Sous-total	37	86	57	33,72%	1,54	17		11	
TOTAL	110	1 019	697	31,60%	6,34	146		84	

On remarque que la sélectivité de la session 2011 des concours variait considérablement d'une spécialité à l'autre, avec 8,77 candidats présents pour un poste dans la spécialité bibliothèques contre 6,34 candidats présents pour un poste dans la spécialité documentation.

La session 2014 en quelques chiffres:

	Postes avant transfert	Postes après transfert*	Candidats admis à concourir	Présents aux deux épreuves	Absentéisme	Ratio présents / poste	Candidats admissibles	Seuil	Candidats admis	Seuil
Spécialité Bibliothèque										
Concours externe	52	53	608	421	30,80%	8,09	86	11,50/20	53	12,29/20
Concours interne	26	25	398	294	26%	11,3	39	11/20	25	11,19/20
Sous-total	78	78	1006	715		9,16	125		78	
Spécialité Documentation										
Concours externe	10	9	42	25	40,48%	2,5	12	9,50/20	9	10,04/20
Concours interne	5	6	31	27	13%	5,4	11	9,80/20	6	12,06/20
Sous-total	15	15	73	52		3,4	23		15	
TOTAL	93	93	1079	767		8,2	148		93	

*La réglementation rend possible des transferts de postes, opérables spécialité par spécialité: lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des deux concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places à l'un ou l'autre des concours pour un poste au moins et dans la limite de 15% du total des postes ouverts.

On observe une hausse significative du nombre d'inscrits, accompagnée d'une baisse du nombre de postes ouverts. Par conséquent, la sélectivité du concours augmente par rapport à la session précédente. Le ratio nombre de candidats présents/nombre de postes ouverts est désormais de 8,7, alors qu'il était proche de 7,30 pour la session précédente. De plus, la sélectivité des concours reste différente d'une spécialité à l'autre, avec 9,16 candidats présents pour un poste dans la spécialité Bibliothèques contre 8,2 candidats présents pour un poste dans la spécialité Documentation.

Le profil des candidats admis à concourir

Le candidat type inscrit à ce concours est une femme (78,9%), appartenant majoritairement à la tranche d'âge des 31 à 40 ans et domiciliée en Région Ile-de-France (67,83%).

La proportion de candidats déclarant avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT s'élève à 10,97 % des inscrits, en légère baisse par rapport aux 12,79% constatés en 2011.

La majorité des candidats (61,52 %) est titulaire d'un diplôme de niveau II.260 candidats, soit 23,77 % des inscrits sont titulaires d'un diplôme de niveau I.

III. La phase d'admissibilité

1. Les épreuves écrites d'admissibilité

a) Le concours externe pour le recrutement des bibliothécaires comporte **deux épreuves écrites** d'admissibilité, affectées au total d'un coefficient 4 (l'unique épreuve obligatoire d'admission étant pour sa part dotée d'un coefficient 3).

La première épreuve est une **note de synthèse**, établie à partir d'un dossier portant au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription, d'une durée de quatre heures et dotée d'un coefficient 2:

- soit sur les lettres et les sciences humaines;
- soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques;
- soit sur les sciences juridiques, politiques et économiques.

Ensuite les candidats sont soumis à une épreuve de **composition par spécialité**, d'une durée de trois heures et dotée d'un coefficient 2, portant sur :

- pour la spécialité bibliothèques: l'organisation des bibliothèques, la bibliothéconomie, l'économie du livre, la sociologie des pratiques culturelles ;
- pour la spécialité documentation: les techniques documentaires et d'archivistique.

b) Le concours interne comporte également deux épreuves d'admissibilité, dotées au total d'un coefficient 5, auxquelles s'ajoute une épreuve orale obligatoire d'admission affectée d'un coefficient 3.

La première épreuve est une **note de synthèse**, d'une durée de trois heures et dotée d'un coefficient 2, établie à partir d'un dossier portant, au choix du candidat, soit sur les lettres et les sciences humaines et sociales, soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques, soit sur les sciences juridiques, politiques ou économiques.

Ensuite, les candidats sont soumis à une épreuve **d'étude de cas**, d'une durée de quatre heures et dotée d'un coefficient 3, portant sur :

- pour la spécialité bibliothèques: les aspects de la gestion d'une bibliothèque ;
- pour la spécialité documentation: les aspects de la gestion d'un centre de documentation ou d'un réseau documentaire.

Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

c) Rappel des sujets de la note de synthèse

Pour le concours externe:

- *Les lettres et les sciences humaines: réseaux sociaux en bibliothèques-médiathèques.*
- *Les sciences exactes et naturelles et les techniques: les effets d'internet sur les pratiques de santé.*
- *Les sciences juridiques, politiques et économiques: la régulation d'internet pour la protection de la création culturelle.*

Pour le concours interne:

- *Lettres et les sciences humaines et sociales: l'innovation en bibliothèque.*
- *Les sciences exactes et naturelles et les techniques: les datacenters.*
- *Les sciences juridiques, politiques ou économiques: l'intercommunalité culturelle dans les territoires urbains.*

Rappel des sujets de composition par spécialité pour le concours externe

Pour la spécialité Bibliothèque:

- *Selon l'étude PISA, la France a régressé au vingt-cinquième rang parmi les pays de l'OCDE pour la performance des élèves en mathématiques. Dans le même temps, l'écart entre élèves des milieux aisés et élèves des milieux défavorisés s'est accru.*
- *Que vous inspire ce constat au regard du rôle, des missions et objectifs des bibliothèques, ainsi que des moyens de les mettre en œuvre ?*

Pour la spécialité Documentation:

- *Depuis quelques années, les documentalistes ont vu leurs fonctions de recherche et mise à disposition de l'information évoluer vers des fonctions de management de l'information.*
- *Que pensez-vous de cette affirmation au regard du rôle, des missions et des objectifs des professionnels de la documentation ?*

Rappel des sujets d'étude de cas pour le concours interne

Pour la spécialité Bibliothèque: *La création d'un nouveau service « hors les murs ».*

Pour la spécialité Documentation: *Renforcer le partage de l'information au sein d'une collectivité.*

d) Le profil des candidats présents

Les candidats présents à toutes les épreuves écrites d'admissibilité sont majoritairement des femmes (79%), appartenant à la tranche d'âge des 31-40 ans à hauteur de 40% (vient ensuite celle des 21-30 ans pour 36%), domiciliés en région Ile-de-France pour 68%.

Les candidats déclarent s'être préparés au concours de manière individuelle à hauteur de 69,85% pour le concours externe (3,54% déclarent avoir suivi une formation au CNFPT) et à hauteur de 61,07% pour le concours interne (22,38% déclarent avoir suivi une formation au CNFPT).

2. Remarques du jury sur l'ensemble des épreuves

Concernant le niveau des candidats, le jury a constaté des problèmes de méthodologie et des difficultés à problématiser. A noter également que de manière générale le lien entre les missions et l'environnement territorial n'était pas suffisamment assimilé. Les candidats ont également rencontré des difficultés à sortir de leur domaine d'expertise pour analyser de manière pertinente les enjeux d'un sujet qui ne leur est pas familier, ainsi que des difficultés à se positionner en tant que professionnel, et à formuler des propositions hors dossier pour l'étude de cas.

Les notes

Pour l'épreuve de note de synthèse, les moyennes s'échelonnent de 8,16/20 (concours interne, spécialité bibliothèques) à 8,79/20 (concours externe, spécialité bibliothèques).

Pour l'ensemble des épreuves, la meilleure moyenne est obtenue par le concours interne spécialité documentation, avec un 9,21/20.

Les signes distinctifs

Aucun signe distinctif n'a été signalé au jury par les correcteurs. L'ensemble des candidats a respecté les consignes. Le jury n'a donc pas été amené à se prononcer sur les éventuelles sanctions ou annulations de copies que peuvent entraîner les ruptures d'anonymat.

Le jury cependant tient à attirer l'attention des candidats des prochaines sessions sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site www.cig929394.fr (rubrique : concours / se préparer), rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les sujets eux-mêmes.

3. Les résultats

Les notes obtenues par les candidats du concours externe:

CONCOURS EXTERNE	Spécialité Bibliothèques		Moyenne	Spécialité Documentation		Moyenne
	Note	Compo		Note	Compo	
Présents	430	421		25	25	
Note la + basse	0	0	1,5/20	2,5/20	2,5/20	3,5/20
Note la + haute	16/20	17,5/20	16,5/20	14/20	15/20	13,13/20
Notes = ou > à 10	166 soit 38,60%	178 soit 42,28%	146 soit 34,68%	9 soit 36%	14 soit 56%	10 soit 40%
Notes éliminatoires	40 soit 9,30%	30 soit 7,13%	30 soit 7,13%	2 soit 8%	3 soit 12%	2 soit 8%
Moyenne	8,79/20	8,83/20	8,89/20	8,64/20	9,45/20	9,04/20

Spécialité Bibliothèques:

- pour l'épreuve de **Note de synthèse**, on observe que la note la plus haute est de 16/20, en très légère baisse par rapport à la session précédente (16,5/20), et la note la plus basse est de 0/20, identique à celle de la session 2011.

La moyenne obtenue pour cette épreuve reste insuffisante (8,79/20), mais en légère progression par rapport à 2011 (7,75/20).

- pour l'épreuve de **Composition**, on observe que la note la plus haute est de 17,5/20, en très légère hausse par rapport à la session précédente (17/20), et la note la plus basse est de 0/20, en baisse par rapport à celle de la session 2011 (1,5/20).

La moyenne obtenue pour cette épreuve reste aussi insuffisante (8,83/20), en baisse par rapport à 2011 (9,21/20).

La moyenne générale pour ces **deux épreuves** est de 8,89/20, en très légère hausse par rapport à 2011 (8,51/20).

Spécialité Documentation:

- pour l'épreuve de **Note de synthèse**, on observe que la note la plus haute est, comme en 2011, de 14/20, et la note la plus basse est de 2/20, inférieure à celle de la session 2011 (3/20).

La moyenne obtenue pour cette épreuve est aussi insuffisante (8,64/20), mais en progression par rapport à 2011 (6,97/20).

- pour l'épreuve de **Composition**, on observe que la note la plus haute est de 15/20, en très légère hausse par rapport à la session précédente (14,50/20), et la note la plus basse est de 2,50/20, en très légère hausse par rapport à celle de la session 2011 (2/20).

La moyenne obtenue pour cette épreuve est de 9,45/20 en progression par rapport à 2011 (7,48/20).

La moyenne générale pour ces **deux épreuves** est de 9,04/20, en hausse par rapport à 2011 (7,18/20).

Les notes obtenues par les candidats du concours interne:

CONCOURS INTERNE	Spécialité Bibliothèques		Moyenne	Spécialité Documentation		Moyenne
	Note	Etude de cas		Note	Etude de cas	
Présents	316	294		27	27	
Note la + basse	0	0	0/20	4,5/20	5/20	5,4/20
Note la + haute	16,5/20	18/20	16,20/20	13,5/20	15/20	13,6/20
Notes = ou > à 10	116 soit 36,71%	75 soit 25,51%	71 soit 24,15%	11 soit 40,74%	11 soit 40,74%	8 soit 29,63%
Notes éliminatoires	51 soit 16,14%	30 soit 10,24%	31 soit 10,54%	1 soit 3,7%	0	0
Moyenne	8,16/20	8,03/20	8,24/20	8,68/20	9,57/20	9,21/20

Spécialité Bibliothèques:

- pour l'épreuve de **Note de synthèse**, on observe que la note la plus haute est de 16,5/20, en très légère baisse par rapport à la session précédente (17/20), et la note la plus basse est de 0/20, identique à celle de la session 2011.

La moyenne obtenue pour cette épreuve reste insuffisante (8,16/20), stable par rapport à 2011 (8,11/20).

- pour l'épreuve de **d'Etude de cas**, on observe que la note la plus haute est de 18/20, en hausse par rapport à la session précédente (16/20), et la note la plus basse est de 0/20, comme en 2011.

La moyenne obtenue pour cette épreuve reste aussi insuffisante (8,03/20), stable par rapport à 2011 (8,32/20).

La moyenne générale pour ces **deux épreuves** est de 8,24/20, presque identique à 2011 (8,30/20).

Spécialité Documentation:

- pour l'épreuve de **Note de synthèse**, on observe que la note la plus haute est de 13,50/20, en hausse par rapport à 2011 (12,50) et la note la plus basse est de 4,5/20, nettement supérieure à celle de la session 2011 (0/20).

La moyenne obtenue pour cette épreuve est de 8,68/20, en progression par rapport à 2011 (7,38/20).

- pour l'épreuve de **d'Etude de cas**, on observe que la note la plus haute est de 15/20, en hausse par rapport à la session précédente (14/20), et la note la plus basse est de 5/20, comme en 2011.

La moyenne obtenue pour cette épreuve est de 9,57/20, presque identique à celle de 2011 (9,58/20).

La moyenne générale pour ces **deux épreuves** est de 9,21/20, en hausse par rapport à 2011 (8,81/20).

4) La fixation des seuils d'admissibilité

Après avoir examiné les différentes hypothèses, le jury fixe comme suit les seuils d'admissibilité, tout en liant sa décision d'abaisser le seuil d'admissibilité en-dessous de 10/20 aux concours interne et externe dans la spécialité Documentation à celle de ne déclarer admis aucun candidat qui obtiendra moins de 10/20 de moyenne générale à l'issue de toutes les épreuves du concours.

Spécialité Bibliothèque

Concours externe : 11,50/20, soit 86 admissibles pour 52 postes (1,65 admissible pour 1 poste)

Concours interne : 11/20, soit 39 admissibles pour 26 postes (1,5 admissible pour 1 poste)

Spécialité Documentation

Concours externe : 9,50/20, soit 12 admissibles pour 10 postes (1,2 admissible pour 1 poste)

Concours interne : 9,80/20, soit 11 admissibles pour 5 postes (2,2 admissible pour 1 poste)

5) Le profil des candidats admissibles

Les candidats admissibles sont majoritairement des femmes (80%), appartenant à la tranche d'âge des 21-30 ans à hauteur de 64% pour le concours externe et à celle des 31-40 ans à hauteur de 58% pour le concours interne.

Les candidats déclarent par ailleurs être domiciliés en région Ile-de-France à hauteur de 62% pour le concours externe et de 56% pour le concours interne.

Les candidats déclarent s'être préparés au concours de manière individuelle à hauteur de 56% pour le concours externe (9% déclarent avoir suivi une formation au CNFPT) et à hauteur de 40% pour le concours interne (54% déclarent avoir suivi une formation au CNFPT). Il paraît évident que les candidats ayant suivi une formation réussissent mieux les épreuves que ceux qui déclarent avoir préparé le concours de manière individuelle.

III. La phase d'admission

1. Les épreuves

Les **concours** externe et interne ne comprennent qu'**une seule épreuve obligatoire d'admission**, affectée d'un même coefficient 3.

On observe que cette épreuve est plus déterminante au concours externe qu'au concours interne :

- les deux épreuves écrites du concours externe sont en effet affectées d'un coefficient 4,
- les deux épreuves écrites du concours interne "pesant" pour leur part d'un coefficient 5.

Cette épreuve orale d'admission consiste en une conversation permettant d'apprécier les motivations du candidat et débutant par le commentaire d'un texte, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur :

a) Pour la spécialité bibliothèques : les grands thèmes de l'actualité (intellectuelle, culturelle, économique et sociale), les relations des bibliothèques avec leur environnement, les principes généraux de l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que de la fonction publique territoriale ;

b) Pour la spécialité documentation : les grands thèmes de l'actualité (intellectuelle, culturelle, économique, sociale) et les relations des centres de documentation avec leur environnement, les principes généraux de l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que de la fonction publique territoriale. (durée de la préparation : trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes, dont environ dix minutes de commentaire et vingt minutes d'entretien, coefficient 3).

Les candidats admissibles peuvent en outre subir **une épreuve écrite facultative d'admission** consistant en une épreuve écrite de langue (durée 2 heures, coefficient 1) ou en une épreuve orale de traitement automatisé de l'information (durée 20 minutes, avec une préparation de même durée, coefficient 1).

2. La participation des candidats à l'épreuve obligatoire

Spécialité Bibliothèques

Concours	Postes ouverts	Candidates déclarés admissibles	Candidates présents
Externe	52	86	80
Interne	26	39	38

Spécialité Documentation

Concours	Postes	Candidates déclarés admissibles	Candidates présents
Externe	10	12	12
Interne	5	11	10

3) Le niveau des candidats du concours externe:

CONCOURS EXTERNE	Bibliothèques		Documentation	
	(52 postes ouverts)		(10 postes ouverts)	
	Oral	Epreuve facultative	Oral	Epreuve facultative
Présents	80 (sur 86 candidats)	81 (sur 86 candidats)	12 (sur 12 candidats)	12 (sur 12 candidats)
Note la + haute	19/20	20/20	18,50/20	17,13/20
Notes = ou > à 10	56	(non pertinent)	6	(non pertinent)
Notes = ou > à 10,50	(non pertinent)	68	(non pertinent)	9
Notes < 5	1	0	2	0
Note la + basse	4,50/20	6,87/20	2,00/20	7
Moyenne	12,13/20	15,82/20	10,50/20	12,71/20

Moyennes générales du concours externe	Bibliothèques	Documentation
Note la + haute	17,32	14,93
Notes = ou > à 10	79	9
Note la + basse	9,68	6,57
Moyennes générales	13,07	11,40
<i>Moyennes 2011</i>	<i>12,73</i>	<i>11,39</i>

L'épreuve obligatoire

- Spécialité Bibliothèques:

La note la plus haute est de 19/20, en légère hausse par rapport à la session précédente (18,5/20), et la note la plus basse est de 4,5/20, identique à celle de la session 2011.

On constate une légère progression de la moyenne obtenue par les candidats, qui passe de 11,69/20 en 2011 à 12,13/20 en 2014.

- Spécialité Documentation:

La note la plus haute est de 18,50/20, très nettement supérieur à la note la plus haute obtenue en 2011 qui était de 14/20, et la note la plus basse est de 2/20, en baisse par rapport à la session précédente (4,5/20).

On constate une légère progression de la moyenne obtenue par les candidats, qui passe de 9,7/20 en 2011 à 10,5/20 en 2014.

L'épreuve facultative

- Spécialité Bibliothèques:

La note moyenne obtenue par les candidats s'élève à 15,82/20.

68 des 81 candidats présents obtiennent de 0,5 à 10 points (excédant la note de 10,00) qui s'ajoutent au total des points obtenus pour l'admission.

- Spécialité Documentation:

Les candidats obtiennent une moyenne de 12,71.

9 des 12 présents obtiennent de 0,5 à 7,13 points supplémentaires.

La moyenne des candidats pour la session 2014 est de 11,40/20 et reste constante par rapport à la session précédente (11,39/20).

4) Le niveau des candidats du concours interne:

CONCOURS INTERNE	Bibliothèques		Documentation	
	(26 postes ouverts)		(5 postes ouverts)	
	Oral	Epreuve facultative	Oral	Epreuve facultative
Présents	38 (sur 39 candidats)	29 (sur 33 candidats)	10	8
Note la + haute	19/20	20/20	18/20	18/20
Notes = ou > à 10	20	(non pertinent)	7	(non pertinent)
Notes = ou > à 10.50	(non pertinent)	29	(non pertinent)	7
Notes < 5	5	1	1	1
Note la + basse	3,5/20	3/20	4/20	4/20
Moyenne	10,51/20	14,33/20	12,05/20	13,20/20

Moyennes générales du concours interne	Bibliothèques	Documentation
Note la + haute	18,31	15,13
Notes = ou > à 10	34	7
Note la + basse	8,78	8,94
Moyennes générales	12,13	11,87
<i>Moyennes 2011</i>	<i>11,60</i>	<i>11,47</i>

L'épreuve obligatoire

- Spécialité Bibliothèques:

La note la plus haute est de 19/20, en hausse par rapport à la session précédente (17/20), et la note la plus basse est de 3,5/20, en légère progression à celle de la session 2011 (2,5/20).

On constate une légère progression de la moyenne obtenue par les candidats, qui passe de 9,61/20 en 2011 à 10,51/20 en 2014.

- Spécialité Documentation:

La note la plus haute est de 18/20, en baisse par rapport à 2011 (18,5/20), et la note la plus basse est de 4/20, également en baisse par rapport à 2011 (5,5/20).

On constate une légère progression de la moyenne obtenue par les candidats, qui passe de 11,13/20 en 2011 à 12,05/20 en 2014.

L'épreuve facultative

- Spécialité Bibliothèques:

Les candidats obtiennent une moyenne de 14,33.

Tous les 29 candidats présents obtiennent de 0,5 à 10 points supplémentaires.

- Spécialité Documentation:

Les candidats obtiennent 13,20 de moyenne.

7 des 8 présents obtiennent de 0,5 à 8 points supplémentaires.

On remarque que, en ce qui concerne l'épreuve facultative pour les deux voies de concours externe et interne, au total 113 des 130 candidats présents à l'épreuve facultative obtiennent de 0,50 à 10 points supplémentaires.

5) Remarques du jury sur le niveau des candidats

Les points forts des candidats constatés par le jury sont les suivants: bonne préparation, bon repérage de la problématique des textes et de leur relation avec le cadre d'emplois, bonne maîtrise de la méthodologie du commentaire de texte.

Quant aux faiblesses, le jury a constaté de manière générale une carence en culture territoriale (notamment sur les questions budgétaires), un manque de curiosité professionnelle et de connaissances managériales.

Le jury suggère aux futurs candidats de multiplier les expériences de terrain et de s'impliquer d'avantage dans la profession, afin d'enrichir leurs connaissances personnelles et étayer les connaissances théoriques (pour les externes).

6) Les seuils d'admission

Le jury réuni le 8 décembre 2014 afin d'établir la liste des candidats admis, décide d'effectuer les transferts de postes suivants:

- pour la spécialité Bibliothèques : 1 poste est transféré du concours interne vers le concours externe, ce qui porte le nombre de postes à pourvoir au concours externe à 53 postes.

- pour la spécialité Documentation : 1 poste est transféré du concours externe vers le concours interne, ce qui porte le nombre de postes à pourvoir au concours interne à 6 postes.

Spécialité Bibliothèques:

Concours externe: la fixation à **12,29/20** du seuil d'admission permet de pourvoir les **53 postes** ouverts (après transfert d'un poste du concours interne vers le concours externe).

Concours interne: la fixation à **11,19/20** du seuil d'admission permet de pourvoir les **25 postes** ouverts.

Spécialité Documentation:

Concours externe: la fixation à **10,04/20** du seuil d'admission permet de pourvoir les **9 postes** ouverts (après transfert d'un poste du concours externe vers le concours interne).

Concours interne: la fixation à **12,06/20** du seuil d'admission permet de pourvoir les **6 postes** ouverts.

IV. Profil des candidats admis au concours de Bibliothécaire session 2014 à l'issue de l'ensemble des épreuves

Pour l'ensemble des concours, 78,5% des candidats sont de sexe féminin

- Concours externe :

32,26% des lauréats déclarent un diplôme de niveau 1 (Doctorat) et 67,74% un diplôme de niveau 2 (Licence).

40,102 sont domiciliés hors Ile-de-France.

56,45% ont entre 21 et 30 ans.

12,90% des lauréats déclarent une formation au concours assurée par le CNFPT, ce qui laisse penser que ce concours attire peu de "faux externes" (c'est-à-dire de candidats exerçant déjà en collectivité mais se présentant non au titre de leur ancienneté mais de leur diplôme).

- Concours interne :

22,58% des lauréats déclarent un diplôme de niveau 1 (Doctorat) et 74,19% un diplôme de niveau 2 (Licence).

Un candidat déclare avoir un diplôme de niveau 4 (Bac).

58,84% sont domiciliés hors Ile-de-France.

70,96% ont entre 31 et 40 ans.

54,84% déclarent une formation au concours assurée par le CNFPT.

En conclusion de ses travaux, le jury tient à remercier la Direction des concours du CIG de la petite couronne de la forte implication de ses agents aux côtés du jury qui a permis à celui-ci, du début jusqu'au terme du concours, de travailler dans de très bonnes conditions.

Fait à Pantin, le 15 janvier 2015

Le Président du jury

Olivier Muth

Directeur des archives départementales au département des Hauts-de-Seine